Envoyé en préfecture le 22/01/2024
Reçu en préfecture le 22/01/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240110-2024_012-DE

VILLE DE Graulhet

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 10 JANVIER 2024

Délibération n° 2024/012

OBJET :
Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le financement de cours et d'ateliers de cirque en direction des familles résidant en quartier politique de la Ville

Date de convocation : **27 décembre 2023**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **29**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **17 janvier 2024**

L'an **2024, le 10 janvier** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR,** Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 29
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 4
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir BLESS Mathieu) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir KAOUANE Louisa).

Absents sans pouvoir : Néant.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. HABERMEYER Olivier Bernard a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 22/01/2024
Reçu en préfecture le 22/01/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240110-2024_012-DE

L'école de cirque Circo Dadou sollicite une subvention exceptionnelle de 1600 €uros afin de soutenir l'initiative de l'association pour la mise en place de cours et ateliers de cirque en direction des habitants des quartiers politique de la ville (QPV) de Graulhet. Au vu de la nature du projet, celui-ci est financé conjointement par Gaillac Graulhet Agglomération pour un montant de 2000€ et par le Département à hauteur de 1000€.

Ces cours de cirque sont à prix libre et exclusivement réservés aux habitants des QPV.

Le ciblage des publics a été réalisé en concertation avec les structures d'accompagnement social (PRE, CCAS, maison des familles, etc).

Les cours et ateliers sont programmés les mardis de 17h45 à 18h45 à l'école de cirque située quartier Saint-Jean au cœur d'un des QPV de la ville, à proximité du centre-ville et du quartier de Crins offrant un accès facile et piétonnier.

Ils sont destinés à la découverte de l'univers du cirque et menés par des professionnels dont les pratiques sont les suivantes : jonglage, acrobatie, équilibre et envies particulières des participants. Chaque atelier est réalisé avec du matériel professionnel et dans un strict respect des règles de sécurité.

Ces disciplines renforcent la confiance et la coopération dans le respect de la différence pour progresser dans une pratique artistique et sportive.

Au vu du succès du projet, celui-ci devrait être amené à se pérenniser en 2024. Un travail partenarial devra s'engager pour inciter les habitants à exprimer leurs envies. Ce lien avec les publics sera entretenu tout au long de l'année afin de promouvoir l'activité au sein des quartiers.

Vu le budget annuel de l'association déposé à hauteur de 6480 euros (voir budget ci-dessous),

CHARGES	Montant en Euros	PRODUITS	Montant en Euros
Prestataires	4320	ANCT	2000
Alimentation		DÉPARTEMENT	1000
Locations	900	COMMUNE	1600
Assurance	40	Ressources propres	1680
Communication	60		
Publicité, publication, Sacem	10		
Déplacements, missions, réceptions	200		
Salaires et charges	750		
COUT TOTAL DU PROJET	6280	TOTAL DES RECETTES	6280
Contributions volontaires en nature	200	Contributions volontaires en nature	200
TOTAL DES CHARGES	6480	TOTAL DES PRODUITS	6480

Envoyé en préfecture le 22/01/2024
Reçu en préfecture le 22/01/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240110-2024_012-DE

Considérant qu'il est possible, jusqu'au 21 janvier de l'année n+1, d'effectuer une décision modificative concernant le fonctionnement ou les écritures d'ordre,

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1600 euros à l'association « Circo Dadou », dans la limite des crédits sur le budget 2023.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE :

Blaise AZNAR

Le secrétaire de séance :

Olivier Bernard HABERMEYER

MAIRIE DE GRAULHET TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »